



**COMPTE RENDU
DU COMITE DIRECTEUR
DU VENDREDI 13 MAI 2022**

**Salle B de la
Maison de la Vie Associative
de la Ville de Salon de Provence**

Présents :

Belières Jean-Pierre	Adjoint au Maire délégué aux Sports - Vice Président
Caugant Arnaud	Président
Comparetti Marie Dominique	Vice Présidente – La Foulée Salonaise
Chazeau Laïneur-Lothaire	Secrétaire - Echiquier Nostradamus
Jacques Pascal	Trésorier Adjoint – Salon Tennis de Table
Sasso Nadège	Trésorière
Barbi Claude	Secrétaire Adjoint – Poker Salon 1842
Gely Sandrine	Gymnastique Volontaire
Darras Thibaut	SAPELA Basket 13
Chahbi Said	Boxing Club Salonais et CAP Sport
Guille Francis	Personnalité du sport
Lorient Dominique	La Vaillante
Nuc Gérard	Personnalité du sport
Pagani Sylvain	Personnalité du sport
Pasero Guy	Personnalité du sport
Sapin Marc	Personnalité du sport

Invités :

Rech Gérald	Commissaire aux comptes de l’OMS
Rochereux Cécile	Salariée OMS
Agius Christophe	Salarié OMS

Excusé(e)s :

Celestin Emilie	GR Club Salon/Grans
Jacquin Carole	Badminton Salonais
AfrounFodl	Salon Volley
Bezard Philippe	Académie de Boxe Française
Cunin Claude	Président du Club de Tir Salonais
Decourval Fabrice	Salon Hockey Club
Duval Bruno	Athlétic Club Salonais
Gouissem Adel	Salon Bel Air Foot
Gross David	Rugby Club Salon XIII
Hausser Gilles	Sporting Club Salonais
Noe Frederic	GERCSM
Porchon Mickael	Team Line FPV13

Arnaud Caugant ouvre la séance à 18h30

Il laisse la parole à Gérald Rech, Commissaire Aux Compte de l'OMS nommé lors de l'AG du 1/04/2022.

Ce dernier, missionné pour la période 2022-2028, intervient dans le Comité Directeur du 13/5/2022 pour nous exposer son rôle et pour faire arrêter les comptes pour 2021.

Intervention de M Rech

M Rech rappelle que le commissaire aux comptes s'impose à l'association qui dépasse le seuil d'obtention de 153.000 € de subventions, qu'il est investi d'une mission légale (fixée par la loi) d'une durée de six exercices et portant sur les axes suivants :

- Révélation des faits délictueux ;
- Prévention des difficultés ;
- Audit et certification des comptes annuels.

ET des missions contractuelles

- Missions particulières ponctuelles (audit, attestations sur demande du client ...).

Il précise que sa démarche générale s'articule autour d'une approche par "les risques" nécessitant une bonne connaissance de l'entité, de son environnement, de ses dirigeants et des procédures internes ... afin de pouvoir exprimer un avis global.

S'ensuit une présentation des comptes synthétisée dans le document joint au présent compte rendu.

Guide des Sports

Arnaud informe l'assemblée que le traditionnel questionnaire contenant les informations utiles au guide des sports a été adressé par mail à toutes les associations sportives par Valérie.

Il conseille aux responsables qui ne l'auraient pas reçu^e de se rapprocher de cette dernière.

Allée des sports

Arnaud indique qu'elle se déroulera le 3/09 prochain dans une configuration similaire à celle de 2021.

La MVA a envoyé un document aux clubs avec leurs besoins en matériel.

Portes Ouvertes Sport Santé – Bien Etre du 23 avril

Arnaud demande à Cécile d'évoquer la matinée Sport Santé – Bien Etre du 23 avril.

Cette dernière précise que compte tenu des conditions climatiques cette matinée s'est déroulée le samedi 23 avril de 8h30 à 12h30, dans le gymnase Pierre de Coubertin.

Elle a accueilli 150 visiteurs dont 21 personnes qui ont laissé leurs coordonnées pour s'inscrire au programme APSO piloté par l'OMS, pour l'année prochaine.



Elle ajoute que cette matinée a également été l'occasion pour les associations sportives de présenter leur offre bien être.

Cécile souligne que les professionnels de santé associés à cet événement ont été pleinement satisfaits de la manifestation.

4^{ème} édition « Du sport au château »

Arnaud demande à Christophe de dire quelques mots sur la journée du 12 mai qui a réuni des élèves de CM2 des écoles François Beltrame et du Bd David et les résidents du foyer Lou Calen, de l'Esat et de l'IME.

Christophe rappelle le concept : des équipes mixtes, composées d'écoliers et de personnes en situation de handicap, passent sur x ateliers d'activités sportives et visitent le musée de l'Emperi guidées avec passion par Lilla Fromont.



Les associations sportives participantes étaient le Sapela Basket 13 et Isabelle représentant la MJC toute la journée.

Le matin : Provence Sport Taekwondo, Salon Badminton, Rugby Club Salon XIII et La Vaillante Sport et Handicap

L'après midi : Salon Bel Air Foot, Club Omnisport Culture et Loisirs (Section Karaté), Salon Tennis de Table, Arena Game et Fête le Mur (Tennis)

Christophe remercie Jean Pierre Belieres et Patrice Gonguet pour la mise à disposition de Khaled et Rija du service de sports qui ont respectivement animé les ateliers handball et basket.

Il souligne la venue durant deux heures des joueurs professionnels du Istres Provence Handball

Christophe précise que cette journée a été mise en place par Jonathan Hamou, stagiaire BPJEPS APT (Creps).

Sur cette thématique Said intervient pour signaler que l'hôpital de jour et le Sessad souhaiteraient participer aux dispositifs de l'OMS à l'attention des personnes en situation de handicap.

Christophe promet de les contacter rapidement.

Réservation des minibus

Arnaud indique que de nombreux clubs s'étonnent de ne plus voir le calendrier de réservations des minibus sur le site de l'OMS.

Il rappelle la démarche de retrait du calendrier d'affectation des minibus est volontaire et qu'elle est effectuée dans le but de quantifier les réservations non satisfaites.

La valorisation des réservations « manquées » permettra de se projeter sur l'achat éventuel d'un troisième minibus.

Christophe précise qu'au 16/05/2022 1099 € d'indemnités prêt de minibus auraient été perçues avec un troisième minibus.

Laineur rappelle que la Région finance jusqu'à 12 000 € 50% de l'acquisition d'un véhicule.

Pour conclure sur ce sujet Arnaud précise que l'acquisition d'un troisième minibus générerait une charge de travail supplémentaire pour Valérie qu'il serait bon d'apprécier.

Acquisition de matériel

Arnaud rappelle la volonté de l’OMS d’investir sur du matériel utile pour les manifestations organisée par l’OMS et par les associations sportives.

- Barnum

Il précise que le choix de l’acquisition d’un grand barnum correspondait à une demande générale et laisse la parole à Laineur qui était chargé de proposer du matériel.

Laineur a proposé à l’OMS de faire l’acquisition de deux barnums.

L'avantage d'un barnum pliant est qu'il peut être configuré de différentes manières à l'aide de cloisons amovibles et d'accessoires (disponibles en option) : ouvert avec uniquement une structure et un toit, semi-ouvert avec une cloison de fond pour délimiter l'espace ou 3 cloisons pleines.

Après un débat avec les membres présents il est ressorti que la tente doit être composée de matériaux robustes capables de résister au vent et à la pluie.

Il est proposé de faire l’acquisition de matériel de bonne qualité avec un budget conséquent afin de pouvoir conserver ses deux barnums le plus longtemps possible.

Laineur fera donc des propositions concrètes d’achat de barnums qui seront soumises au vote des membres du Comité Directeur.

- Rubalise

Arnaud informe l’assemblée de l’achat de rubalise aux couleurs de l’OMS utile pour les manifestations et plus sympathique que celle de chantier – rouge et blanche – utilisée habituellement par les clubs.



Elle est mise à disposition – gratuite – à l’OMS.

Les piscines municipales

Arnaud rappelle qu'une réunion a eu lieu le 2 mai au service des sports en présence de M Jean Pierre Belieres, Patrice Gonguet.

Les clubs de Triathlon, du GERCSM, la 3 ème mi temps salonaise, le CCAS, La Retraite Sportive, La Vaillante ... étaient représentés.
Le Club des Nageurs Salonais ne l'était pas.

Arnaud s'étonne qu'aucun compte rendu n'ait été transmis aux participants.

Marc Sapin regrette ne pas avoir été convié en qualité de personnalité du sport et ex président du CNS.

Il rappelle que de nombreux projets ont été présentés au service des sports et qu'aucun débat sur le sujet des piscines n'a pu être constructivement effectué.

Il constate que le Club des Nageurs continue de perdre des licenciés et rappelle que l'emploi des deux salariés actuels risque d'être remis en cause par un manque de visibilité.

Arnaud rappelle que l'objet de la rencontre est d'avoir une lecture à moyen terme de la politique de la ville sur ce sujet afin de permettre aux dirigeants de clubs concernés de s'adapter en conséquence.

Il indique qu'une rencontre avec M le Maire sera rapidement demandée pour obtenir plus de visibilité sur ce sujet.

Question diverses

Avant de clôturer la séance Arnaud donne la parole aux membres du CA présents.

Marc Sapin rappelle qu'il est à la disposition des clubs pour honorer leurs bénévoles de médailles de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif.

Il rappelle que la médaille de bronze peut être décernée à partir de 6 ans d'engagement et qu'il est à la disposition des dirigeants de clubs pour remplir les dossiers de demande de médailles (Tel : 06 99 64 73 31 ou mospn48@orange.fr).

NB : les documents sont téléchargeables sur le site de l'OMS.

Arnaud clôture à 20h le Comité Directeur.

Arnaud Caugant
Président

Chazeau Laineur-Lothaire
Secrétaire

Sujet non traité lors de la réunion

Comme chaque année l'Association de programmation culturelle Charles Trenet permet aux clubs sportifs de bénéficier de 20 % de réduction sur les spectacles de l'été au château.

L'OMS se charge de centraliser les demandes et des les transmettre.
Ci-joint le programme 2022.

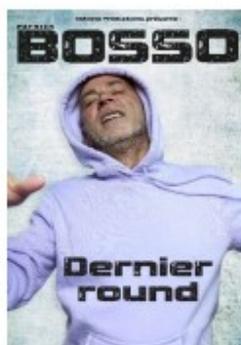
LES AVANTAGES PARTENAIRES PUBLICS POUR LES CONCERTS



JEREMY FREROT
03/07/22



L'OPERA NATIONAL DE
PARIS
23/07/22



PATRICK BOSSO
26/07/22



CHRISTOPHE MAE
27/07/22

AU CHATEAU DE
L'EMPERI
POUR VOUS, VOS
AMIS, CLIENTS ET
COLLABORATEURS





JEREMY FREROT
03/07/22

UNIQUEMENT PLACES
ASSISES

PRIX PUBLIC

24 € -20% → 19 €

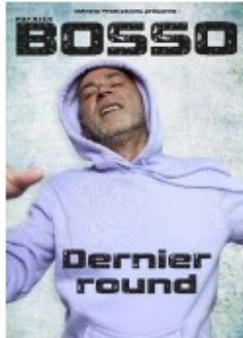


L'OPERA NATIONAL DE
PARIS
23/07/22

UNIQUEMENT PLACES
ASSISES

PRIX PUBLIC

25 € -20% → 20 €



PATRICK BOSSO
26/07/22

UNIQUEMENT PLACES
ASSISES

PRIX PUBLIC

19 € -20% → 15 €



CHRISTOPHE MAE
27/07/22

PRIX PUBLIC PLACES ASSISES 49 € -20% → 39 €

PRIX PUBLIC PLACES DEBOUT 39 € -20% → 31 €